

La pêche artisanale (aux petits métiers) en Algérie

Analyse et contexte réglementaire.

MENNAD M

Chercheur en Halieutique – Chef de Division Pêche

Mennad.moussa@gmail.com

Plus de 90% des pêcheurs dans le monde pratiquent la pêche artisanale et capturent la moitié du poisson destinée à la consommation humaine (FAO, 2005). On estime qu'environ 200 millions de personnes participent, d'une certaine manière, dans la pêche artisanale à travers le monde (McGoodwin JR ; 2001). Dans les pays en développement, ces pêcheries apportent une contribution importante à la sécurité alimentaire et réduisent la pauvreté. Les pêcheries artisanales sont considérées comme un thème important dans les directives de la FAO pour une pêche responsable.

La pêche à petite échelle ou artisanale représente une part importante de la pêche méditerranéenne qui implique une flotte cohérente, constituée de petits navires avec faible tonnage. Contrairement à la grande industrie, le segment artisanal repose sur les investissements de petits capitaux et se caractérise par l'utilisation de plusieurs et divers engins de pêche, en ciblant une très grande variété d'espèces qui représentent 5,5% de la faune marine dans le monde (Farruggio et *al.* 1993).

En Algérie, la pêche artisanale, constitue la principale source de revenu pour plus de la moitié des professionnels du secteur. Elle emploie plus de 20.000 personnes pour une flottille de plus de 3 000 embarcations, entre petits métiers et plaisanciers (MADRP ex MPRH, 2014).

Le rôle de cette activité dans la création d'emploi, au désenclavement des zones pauvres le long du littoral et à la contribution au développement local, l'imposait comme l'une des priorités de développement du secteur de la pêche en Algérie. Bien que l'importance sociale, économique et environnementale de la pêche artisanale soit largement acceptée ; il n'existe aucune définition commune au niveau international pour cette activité, puisque ses caractéristiques diffèrent selon les pays.

En Algérie, la pêche artisanale est considérée comme étant celle pratiquée au niveau de la zone côtière, délimitée selon la réglementation en vigueur à l'intérieur des 6 mille marins à partir des alignements de référence. Il est à signaler que la loi sur la pêche et l'aquaculture promulguée, modifiée, et complétée en date du 08 avril 2015, définit dans son article 07, la pêche côtière comme étant celle pratiquée dans les eaux à proximité des côtes et comprend, également la pêche artisanale. Il s'agit d'une activité pratiquée principalement au niveau des zones à fonds accidentés, au moyen de petites embarcations dites petits métiers, dont la longueur oscille généralement entre 4 et 12 mètres, à une puissance motrice de 20 à 40 CV, embarquant en moyenne 2 à 8 marins et ciblant plusieurs espèces.

La flottille nationale de pêche est composée principalement de petits métiers près de 61 % de la flottille inscrite. A partir de 2005, le nombre de petits métiers a sensiblement augmenté. Cette tendance ralentie en 2008 et reprend à partir de 2013, pour atteindre 2964 barques en 2014.

Au même titre que la flottille, l'effort de pêche des petits métiers est tributaire de la flottille active et du nombre moyen de sorties par an. Ainsi pour la période allant de 2005 à 2014 le nombre de sorties moyen par an est de l'ordre de 67474 (MPRH, 2014).

Les engins utilisés sont principalement des engins de pêche passifs et sélectifs, notamment les palangres de surface et de fond, le filet maillant (Embostrade) et le filet trémail. Généralement, l'utilisation de l'un des engins est tributaire de la saison et de l'espèce cible.

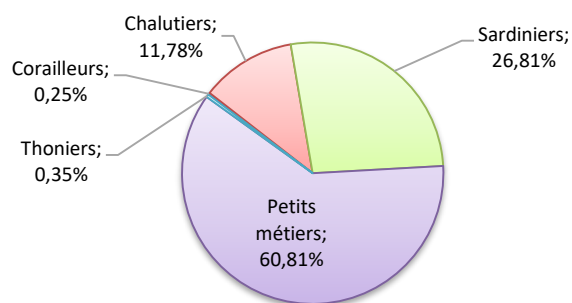


Figure1. Place des petits métiers dans la flottille nationale

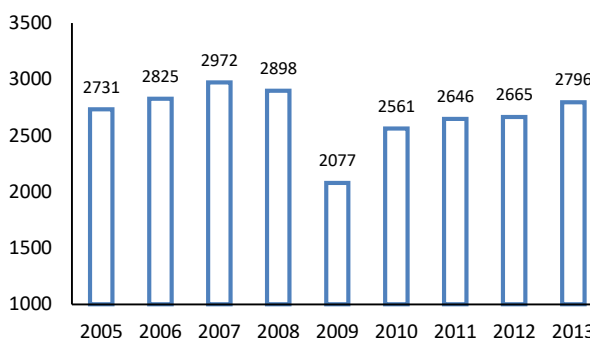


Figure2. L'évolution de la flottille immatriculée des petits métiers: 2005-2014

Nombre de sortie moyen des petits métiers (2005-2014). (MPRH ; 2014)										
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre_Sortie_Moyen	6711	5842	6588	6189	6574	6760	8532	7739	6323	6211

En matière de ressource humaine exerçant dans ce domaine, l'Algérie est le deuxième plus grand pourvoyeur d'emplois en pêches maritimes en Méditerranée après la Tunisie, représentant 16% des inscrits maritimes (près de 44 779 inscrits en 2014), plus de la moitié de cette population active dans la pêche artisanale. Ce nombre a quasiment doublé depuis l'année 2000 (23000 inscrits maritimes). Les actions engagées par le ministère pour le développement du secteur de la pêche et l'évolution de la flottille sont les causes principales de cette croissance (Projet PNUD/FAO, 2014).

Concernant la production, les espèces pêchées par les petits métiers sont très diversifiées. Elles sont représentées par les poissons démersaux, les mollusques, les petits et les grands pélagiques. Les poissons pélagiques représentent en moyenne la plus grande part des débarquements des petits métiers en Algérie, suivie par celle des poissons démersaux et des Grands pélagiques (l'espadon avec les Thonidés).

La production des petits métiers a atteint 6 % de la production halieutique durant les dix dernières années, elle montre une tendance en baisse (elle a passé d'une valeur de plus de

9800 tonnes en 2005 à 4487 tonnes en 2014), ce qui représente une diminution de la moitié de celle enregistrée en 2005. Pour certaines espèces, le caractère saisonnier de la capture amplifiera les variations de la production, c'est le cas de la pêche de l'espadon et du thon. En général, il n'y a aucune constance ni régularité dans la production.

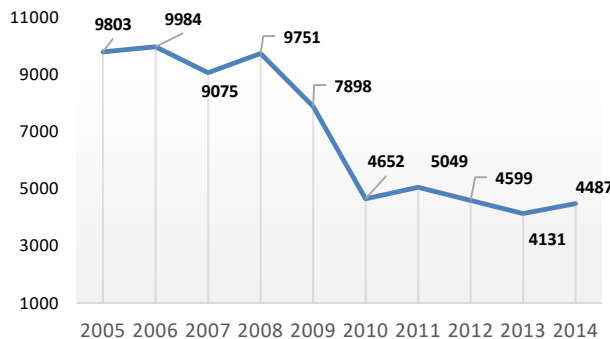


Figure 4. L'évolution de la production des petits métiers: 2005-2014

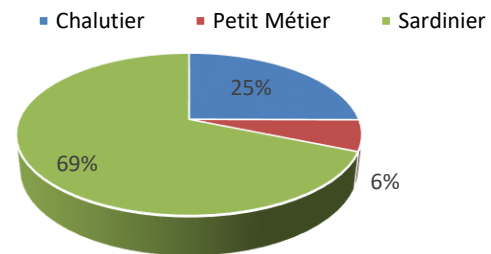


Figure 5. pourcentage de la production par métiers en Algérie

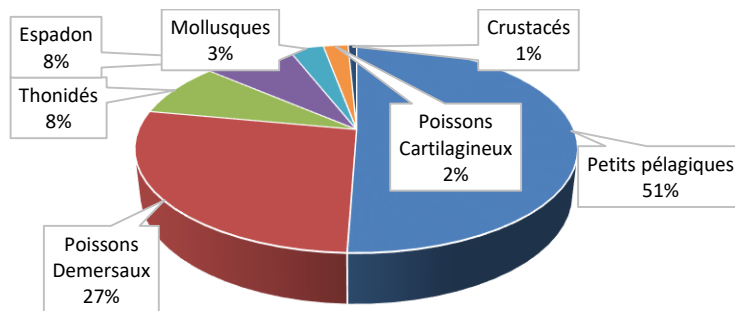


Figure 6. Pourcentage moyen de la production des petits métiers (2005-2014)

La faiblesse actuelle des débarquements des petits métiers peut être traduite par les conditions de pratique de cette activité, généralement difficile que ce soit au niveau des infrastructures, des embarcations (absence d'instruments de navigation, de communication et de détection, absence de mécanisation des outils de travail), ainsi qu'aux techniques de pêche. Cette diminution peut être aussi expliquée par le nombre limité des sorties en mer. Ajoutons à cela le manque d'un suivi régulier et général des débarquements des petits métiers, ce qui rend plus difficile l'estimation des captures.

Enfin, la pêche artisanale en Algérie emploie plus de la moitié de la population maritime, exploite plus de 60% de la flotte, et participe seulement de 6 % à la production halieutique nationale (selon les statistiques officielles) ; ceci nous amène à poser la question sur ce faible rendement de cette pêcherie. Le rôle de la recherche est primordial pour dévoiler cette problématique et de répondre à d'autres questions qui ont trait à cette activité et ce par le biais d'un suivi et une évaluation rigoureuse durant l'année.

La pêche artisanale a plusieurs rôles à jouer, notamment celui de la contribution à la sécurité alimentaire, à l'amélioration du bien-être des populations locales particulièrement la communauté des pêcheurs, la contribution au développement local et au maintien d'une activité longtemps pratiquée par la population de la bande côtière.

En dépit des acquis de la pêche artisanale, ses activités restent convoitées à plusieurs problèmes, notamment, les conflits avec la pêche chalutière, qui s'interagissent dans les mêmes zones de pêche notamment côtière où les pêcheries artisanales sont fortement tributaires. Ajoutant à cela, le problème d'infrastructure (abris de pêche) absents dans les régions enclavées et isolées, la nature rudimentaire des embarcations (absence d'instrument de navigation, de communication et de détection).

Le manque ou l'absence d'information sur la pêcherie artisanale, nécessite la mise en place d'un système de suivi et de collecte des statistiques de la pêche artisanale en Algérie ; pour avoir une meilleure connaissance sur des données halieutiques de base afin de donner des éléments d'aide à la gestion pour une exploitation durable des ressources halieutiques.

Bibliographie

FAO. (2005). Rapport de la consultation technique sur le recours aux subventions dans le secteur des pêches : Rome, 30 juin-2 juillet 2004 (No. 752). Food & Agriculture Org.

Farrugio, H., Oliver, P. et Biagi, F. (1993). Un aperçu de l'histoire, des connaissances, des tendances récentes et futures de la recherche sur les pêches méditerranéennes. *Scientia marine* , 57 (2-3), 105-119.

McGoodwin, JR (2001). Comprendre la culture des communautés de pêcheurs : élément fondamental pour la gestion des pêches et la sécurité alimentaire. FAO.

Wiefels, R. (2014). L'industrie de la Pêche et de l'Aquaculture en Algérie. Projet d'Appui à la Formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (2015–2020). PNUD, FAO.